



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
25/06/2021	Nombre de conseillers en exercice :	18
	Nombre de conseillers présents	16
	Nombre de conseillers représentés :	2
	Nombre de conseillers votants :	17

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE PREMIER JUILLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} juillet 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 juin 2021.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

M. Éric RETHORE donne pouvoir à Monsieur Robert ESPECEL.

Mme Jacqueline CARIMALI donne pouvoir à Mme Virginie CABUROL du point 1 au point 2 inclus.

Mme Sabrina TERRASSE rejoint la séance à partir du point 2.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benoît DUMONT



Le Conseil Municipal :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 08 avril 2021.

2. DCM2021016 – PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A DEMISSION

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Prend acte** de la démission de Madame Catherine AZE de son siège de conseillère municipale,

↳ **Prend acte** de l'installation de Madame Sabrina TERRASSE en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

3. DCM2021017 – CONVENTION DE POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

À La majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 1
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal :

↳ **Approuve** la convention de mise à disposition du service de police municipale de Mériel au bénéfice de la commune de Butry-sur-Oise dont la date d'effet est fixée au 1^{er} septembre 2021.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

↳ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

4. DCM2021018 – JURY D'ASSISES – LISTE PREPARATOIRE 2022

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **PREND ACTE** de la liste du tirage au sort réalisé le 1^{er} juillet 2021 par Monsieur Claude NOËL, Maire de la commune.

5. DCM2021019 – TARIFS SACS DECHETS VEGETAUX

À la majorité des suffrages exprimés :



- Voix pour : 18
- Voix contre : 1
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Fixe** le tarif du lot de 25 sacs à 7 TTC à compter du 02 juillet 2021.

6. DCM2021020 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Fixe** les tarifs comme suit :

	Particulier Butryot	Particulier « extérieur »
Salle G. Joly	700 €	1 500 €
Salle M. Blache	300 €	800 €
Location écran	40 €	40 €
Location Sono*	500 €	500 €
Forfait ménage G. Joly	120 €	120 €
Forfait ménage M. Blache	80 €	80 €

- ↳ **Précise** les dispositions particulières suivantes :

- ↳ La location de la sono ne peut être accordée qu'à un particulier faisant appel à un prestataire et sur présentation d'une carte professionnelle.
- Mise à disposition à titre gratuit de la salle Blache à l'occasion de l'anniversaire des 18 ans d'un jeune Butryot (du vendredi 16h au samedi 10h30) sous réserve des justificatifs.
- Location ponctuelle de 3 heures en soirée du lundi au jeudi pour les associations hors commune au prix forfaitaire de 50 euros (si disponible et non utilisée par une association Butryote, salle Blache uniquement).
- Mise à disposition d'une salle de réunion pour les assemblées générales des associations Butryotes une fois par an à titre gracieux. Les autres demandes seront étudiées ponctuellement selon l'objet de la réunion.
- La location d'une salle à un particulier extérieur à la commune de Butry sur Oise est conditionnée au parrainage d'un habitant de Butry sur Oise. Ce dernier se portera garant de l'utilisation conforme au règlement et du paiement de la location en cas de défaillance du locataire.

7. DCM2021021 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL AVEC LE CIG

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,



Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

- ↳ **Approuve** le renouvellement de la convention avec le CIG pour une aide d'accompagnement dans l'établissement des dossiers CNARCL pour une durée de 3 ans.
- ↳ **Autorise** le Maire à signer la convention (annexe).

8. DCM2021022 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM POUR L'ECOLE RAOUL SALES

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe (IB 356 – 486).

- ↳ **Précise** que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- ↳ **Précise** que le tableau des effectifs de la commune est modifié.
- ↳ **Dit** que Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

9. DCM2021023 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **RECONDUIT** les tarifs comme suit :



RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

N° DE TRANCHE	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES
1	0 à 500	48.0%
2	501 à 900	70.0%
3	901 à 1300	78.0%
4	1301 à 1500	86.0%
5	1501 à 1800	92.0%
6	1801 à 2500	96.0%
7	2501 à 4000	98.0%
8	4001 et plus	99.0%
9	Extérieur	100.0%
10	PAI	1,10 €

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

N° DE TRANCHE	TARIF MAXIMAL DEMI-HEURE EN EUROS	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES	TARIF PAR ENFANT POUR LA FAMILLE EN EUROS par ½ heure
1	1.20	0 à 500	92.8%	1.11
2	1.20	501 à 900	93.0%	1.12
3	1.20	901 à 1300	94.0%	1.13
4	1.20	1301 à 1500	95.0%	1.14
5	1.20	1501 à 1800	96.0%	1.15
6	1.20	1801 à 2500	97.0%	1.16
7	1.20	2501 à 4000	98.0%	1.18
8	1.20	4001 et plus	99.0%	1.19
9	1.545	Extérieurs	100.0%	1.545

Le gouter est offert à tous les enfants par la municipalité sur le temps du Centre de Loisirs

GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE

N° DE TRANCHE	TARIF MAXIMAL A LA DEMI-HEURE EN EUROS	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES	TARIF PAR ENFANT POUR LA FAMILLE EN EUROS par ½ heure
1	1.24	0 à 500	72.0%	0.89
2	1.24	501 à 900	88.0%	1.09
3	1.24	901 à 1300	94.0%	1.17
4	1.24	1301 à 1500	95.0%	1.18
5	1.24	1501 à 1800	96.0%	1.19
6	1.24	1801 à 2500	97.0%	1.20
7	1.24	2501 à 4000	98.0%	1.21
8	1.24	4001 et plus	99.0%	1.23
9	1.24	Extérieur	100.0%	1.24



Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

Le service de garderie postscolaire ferme ses portes à 19h00.
Une pénalité de 15 € par quart d'heure après 19h00 est appliquée par enfant.

ETUDE SURVEILLÉE

Tarif forfait étude inchangé : 2,80 € par enfant

ACTIVITES JEUNESSE

N° DE TRANCHE	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES
1	0 à 500	48.0%
2	501 à 900	70.0%
3	901 à 1300	78.0%
4	1301 à 1500	86.0%
5	1501 à 1800	92.0%
6	1801 à 2500	96.0%
7	2501 à 4000	98.0%
8	4001 et plus	99.0%
9	Extérieur	100.0%

↳ **DIT** que ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2021 et restent identiques à ceux de 2020, ils seront révisés suite aux résultats du marché restauration.

10. DCM2021024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ANNEE 2021 DANS LE CADRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention pour l'année 2021 selon les modalités détaillées ci-après, auprès de la Préfecture du Val d'Oise et signer tout document afférent à ce dossier.



Acquisition de documents et petits matériels y compris le numérique

Descriptif : Acquisition d'ouvrages adulte et jeunesse : romans, albums, contes, B.D., documents, prix littéraires, C.D., magazines, jeux vidéo...

Public visé : Tout public

Coût total : 9000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 4 500 € (50%)

Montant demandé à l'État : 3 600 € (40%)

Reste à charge commune : 900 € (10%)

Création ou agrandissement d'une bibliothèque ou mise en place d'une nouvelle offre

Descriptif : Projet d'acquisition de petits meubles, de bacs à livres adaptés, de sièges et de coussins colorés afin de mettre en valeur le fonds et le rendre plus attractif.

Public visé : Adultes

Coût total : 3 000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 2 400 € (80%)

Montant demandé à l'État : 300 € (10%)

Reste à charge commune : 300 € (10%)

Animations et actions culturelles

Descriptif : Volonté de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire » afin de pérenniser les « Heures de Conte », animation plébiscitée par le jeune public et dont le format a été adapté durant le confinement pour permettre une diffusion via Instagram. L'heure du Conte a également été testée en anglais et a là aussi, rencontré un vif succès.

Souhait également de poursuivre l'animation « club lecture » et d'acquérir les ouvrages suggérés par les abonnés afin de leur proposer une plus large sélection avant la mise en prêt.

Public visé : Tout public

Coût total : 2 000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 1 000 € (50%)

Montant demandé à l'État : 800 € (40%)

Reste à charge commune : 200 € (10%)

11. DCM2021024 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 (DSIL) – RENOVATION ENERGETIQUE

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0



Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Adopte** le projet présenté.
- ☞ **Arrête** les modalités.
- ☞ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) et à signer tous documents y afférent.
- ☞ **Précise** que les travaux débuteront en octobre 2021 et devraient s'achever en octobre 2022.
- ☞ **Précise** que les dépenses seront prévues dans le cadre d'une décision modificative lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021.
- ☞ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ☞ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DSIL 80 %	Autre subvention	Part communale HT
Projet 1 : Passage en éclairage LED point par point sur l'ensemble de la commune	218 241,21 €	174 592,96 €		43 648,25 €

12. DCM2021026 – ANNULATION DE LA DETTE DU PRIMEUR « AU PETIT POTAGER »

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Décide** d'annuler gracieusement la dette de Monsieur Lionel Roux, pour son activité commerciale « Au petit potager » qui s'élève à 150 €.

13. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC_2020_01 du 12.11.2020 au n° DEC_2020_04 du 24.11.2020) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Claude NOËL



Le Groupe "Union pour Butry" M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

Le Groupe "Bien vivre à Butry" : Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE